

COMPTE RENDU DU 27 JANVIER 2015

.....
L'an deux mil quinze le 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NAULET Loïc, Maire.

Date de la convocation : 22 janvier 2015

PRÉSENTS : MMES et MM NAULET Loïc, COQUELIN André, GIRAUD Nadège, MARTINEAU Dominique, RABILLE Alexandra, FABRE Claude, ROUILLIER Thérèse, VINCHE Daniel, ARNAUD Joseph, LOURDIN Michèle, MARTINEZ Alain, COTARD Nadine, LACOUR Luce, BETHUS Virginie, PREAUD Freddy, BROCHARD Sabine, BIRAULT Sébastien, CHAIGNEPAIN Frédéric, BEYNIE Lucie
.....

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Virginie BETHUS a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2014

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2014.

3. Assainissement

Redevance d'assainissement 2015 (sur consommation 2014)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, a décidé que le montant de la redevance d'assainissement était réévalué de la façon suivante :

- D'une partie fixe calculée pour couvrir les charges fixes du service d'assainissement
- Et
- D'une partie variable pour le service rendu en fonction de la consommation d'eau potable
- **Fixe** le montant de la redevance d'assainissement à :
Abonnement par foyer : 50,00 € + 1,50 €/m3 d'eau consommée
- **Fixe** pour les foyers ayant à la fois le service d'eau et un puits ou un puits la redevance suivante :
Abonnement par foyer : 50,00 € + 1,50 €/m3 d'eau consommée sur la base de 30 m3 par personne par an vivant au foyer.

4. Finances

a. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de contracter une ligne de trésorerie, destinée à faciliter l'exécution du budget communal pour le début d'année.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

b. Participation communale aux charges de fonctionnement de l'école privée St Joseph de l'Aiguillon sur Vie pour l'année 2015

La commission finances qui s'est réunie le 20 janvier 2015 a proposé de maintenir la participation communale par élève à 560 €, sachant qu'il y a 171 élèves au 15/09/2014. La participation est versée par quart (en mars, juin, octobre et décembre).

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité que la participation serait de 560 € par élève pour l'année scolaire 2014/2015, pour 171 élèves.

c. Convention Sydev/Commune pour la définition d'une enveloppe budgétaire annuelle des travaux de remise à niveau du parc d'éclairage public

Une enveloppe budgétaire est à définir afin de permettre au Sydev de commander, dès l'établissement de rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la remise à niveau préalablement à la conclusion d'une convention par affaire.

Il a été décidé d'une enveloppe de 4 000 € annuelle pour 2015.

d. Participation communale aux charges de fonctionnement à l'école publique de Brem sur Mer pour l'année scolaire 2013/2014

Un enfant domicilié à l'Aiguillon sur Vie était scolarisé en 2013/2014 à l'école publique de Brem sur Mer. La participation financière demandée est de 892,46 €.

Le conseil municipal accepte de verser à la commune de Brem sur Mer le montant de 892,46 €.

e. Participation communale aux charges de fonctionnement aux écoles publiques de Saint Gilles croix de Vie

Après vérification de la liste des élèves, seulement 11 au lieu des 13 inscrits sont bien domiciliés à l'Aiguillon sur Vie.

La participation demandée est de 530.32 € par élève.

Le Conseil Municipal accepte de verser à la commune de St Gilles croix de vie la somme de 530.32 € par élève, et autorise le Maire à signer la convention intervenant entre les deux communes.

5. Enfance/Jeunesse

Proposition tarifaire de l'IFAC (centre de loisirs) pour le service jeunesse 10/18 ans

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition d'une nouvelle tarification pour le service jeunesse 10/18 ans :

- Sorties et activités spécifiques jeunes

Coût de la prestation	Coût pour les jeunes	Prise en charge par l'IFAC
X	60 %	40 %

- Activité de proximité

Une activité est dite de proximité quand elle se déroule sur le territoire, qu'elle nécessite un temps de préparation pour l'équipe encadrante et/ou l'achat de matériel pédagogique spécifique

Coût pour les jeunes
2,30 €

La séance est levée à 22 heures 30

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
Loïc NAULET

Le secrétaire de séance,
Virginie BETHUS

